SYNDICAT MIXTE du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

* * *

Le mercredi 21 octobre 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le mardi 13 octobre 2026, se sont réunis à la salle de l'amitié dans la commune de Choue, sous la présidence de Magali MARTY-ROYER.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstention
112	52	15	9	76	76	0	0

OBJET : CLS – DEMANDE DE SUBVENTION A l'ARS

Représentants du Conseil Départemental :

*Présent(s) **avec** voix délibérative* : Claire FOUCHER-MAUPETIT

Représentants des EPCI :

*Présent(s) **avec** voix délibérative* :
COMMUNAUTE de COMMUNES DU PERCHE ET DU HAUT VENDOMOIS Pascal TRASSARD

*Présent(s) **avec** voix délibérative :*
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Jacky FOUSSARD

*Présent(s) **avec** voix délibérative* :
COMMUNAUTE de COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE Claude CARTON

Représentants des Communes :

*Présent **avec** voix délibérative* :

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_20-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

AREINES	E. RIOTTEAU	DROUE	S. DUPIN	OUZOUER LE DOYEN	JM. BRUNET
AUTHON	A. FERRAND	EPUISAY	C. BRETON	PEZOU	A. LEMOINE
AZE	E. GUILLEMOT	FAYE	JL. ANTONI	ROMILLY DU PERCHE	L. MERELLE
BAILLOU	JL. PELLETIER	FONTAINE RAOUL	M. LETORD	SAINT AMAND LONGPRES	A. MINIER
BEAUCHENE	N. FRANCOIS	FRETEVAL	M. MENAGE	SAINT FIRMIN DES PRES	C. DUFOIX
BOUFFRY	I. GUEDOU	LA FONTENNELLE	R. SENEGOU	SAINT OUEN	D. DEZE
BOURSAY	A. BONNOUVRIER	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	SAINT RIMAY	D. HUGER
BUSLOUP	R. JONNARD	LE PLESSIS-DORIN	C. RENVOISE	SARGE SUR BRAYE	T. WERBREGUE
CELLE	A. MOHLER	LE POISLAY	S. HERGAUX	SELOMMES	D. DESHAYES
CHAUVIGNY DU PERCHE	A. CATOIRE	LES ROCHES L'EVEQUE	M. DELACROIX	TERNAY	N. MOUTARDIER
CHOUE	F. GAULLIER	LE TEMPLE	JM. PAPOT	TOURAILLES	L. GIRARD
CORMENON	G. BOULAY	LIGNIERES	J. DOUARD	VENDOME	N. HASLE
COUETRON AU PERCHE	J. GRANGER	LUNAY	C. ROCHE	VILLAVARD	C. MARTIN
CRUCHERAY	C. LACAILLE	MAZANGE	RM. BLATEAU	VILLEBOUT	D. ALAZARD
DANZE	D. BESSON SOUBOU	MONDOUBLEAU	C. RICHARDIN	VILLECHAUVE	S. LUNEAU
		NAVEIL	M. MARTY-ROYER	VILLEROMAIN	FX. RONE
				VILLETRUN	C. DAVID

*Présent en visioconférence **avec** voix délibérative* :

CATV	N. JEANTHEAU	MOREE	N. CHANTEUX	SOUGE	M. MAMMERI
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	RENAY	L. DEREVIER	VALLE DE RONSARD	A. COCHONNEAU
FORTAN	F. CHEROUTE	SAINT ARNOULT	L. GAUTHIER	VILLEDIEU LE CHATEAU	C. ROBERT
LES ESSARTS	S. CHALOT	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER	VILLEMARDY	P. NOYAU
LES HAYES	E. TREMBLAY	SAINT JEAN FROIDMENTEL	L. PARDIGON	VILLIERS SUR LOIR	F. BRUNET

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

SAVIGNY / BRAYE – JP. GONET – à – C. BRETON – EPUISAY
LISLE – M. GOUET – à – A. LEMOINE – PEZOU
VILLIERSFAUX – J. RICHER – à - C. CARTON – CD41
LANCE – A. ASSERIN – à – A. MINIER – ST AMAND LONGPRE
BONNEVEAU – M. MARY – à – A. MOHLER - CELLE
CD41 – B. PILLEFER – à – CD41 – C. FOUCHER - MAUPETIT
RUAN / EGVONNE – JS. BITCHENE – à – C. RENVOISE – LE PLESSIS DORIN
CD41 – F. DOUCET - à – C. RICHARDIN – MONDOUBLEAU
SASNIERES – C. GRANGER – à – M. MARTY-ROYER - NAVEIL

Représentants des Communes sans voix délibérative :

BUSLOUP	MA. HAMEURY	DROUE	S. CHAMBENOIST	OUZOUER LE DOYEN	T. HERREY
CHOUE	P. SOREAU	EPUISAY	C. GUESSET	SELOMMES	G. HUGER
COUETRON AU PERCHE	N. GERAY	LA FONTENELLE	S. GASPERONI		

*Présent **sans** voix délibérative* :

JP. ROBINET	MAIRE DE BOURSAY	M. RANDUINEAU	CATV
I. MAINCION	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	JM. CABART	MAIRE DE LAVARDIN

Madame la Présidente informe les membres du Comité que certaines actions du Contrat Local de Santé (CLS) peuvent faire l'objet d'un soutien financier de l'ARS.

Actions ICAPS : (14 000€)

Programme reconnu probant par l'OMS, l'action ICAPS (Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité) est fondée sur l'hypothèse que la prise en compte du jeune dans son milieu de vie (modèle socio écologique) permet d'augmenter son niveau de pratique d'activité physique et de limiter sa sédentarité.

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_20-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Il part du constat qu'à l'entrée en collège, beaucoup de jeunes diminuent voire arrêtent les activités physiques et sportives en dehors des temps obligatoires au collège.

Les interventions seront pilotées par la Maison Sport Santé Barillet (collège Jean Emond) et l'association UFOLEP (Lycée Agricole), la direction des sports de la CATV, les enseignants d'EPS et les infirmières scolaires des établissements.

Les classes concernées seront toutes les classes de 5ème du Collège Jean Emond et les 4ème et 3ème du Lycée Agricole de Montoire.

Intervention au lycée Agricole de Montoire-sur-le-Loir, classe de 4ème et 3ème :

Dépenses 2026	**Recettes 2026**
Achat de petits matériels de sport : 3 500 € Prestations externes : 3 500 €	ARS : 7 000 €
TOTAL : 7 000 €	**TOTAL 7 000 €**

Intervention au collège Jean EMOND - Vendôme, toutes les classes de 5ème :

Dépenses 2026	**Recettes2026**
Achat de petits matériels de sport : 3 400 € Prestations externes : 3 600 €	ARS : 7 000 €
TOTAL : 7 000 €	**TOTAL 7 000 €**

Actions « Ordonnance Verte » (1200 €)

Le projet ordonnance verte vise à limiter l'exposition des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens en favorisant l'accès à une alimentation bio

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser aux enjeux de santé (perturbateurs endocriniens)
- Permettre l'accès à une alimentation saine pendant la grossesse
- Sensibiliser à la réduction des produits transformés
- Permettre la participation à des ateliers d'éducation en santé
    - Cuisine saine, de saison, durable
    - Les perturbateurs endocriniens dans notre environnement
    - Visite de producteurs
    - Équilibre alimentaire de l'enfant

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_20-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Dépenses	Recettes
Prestations externes : Année 2026 : 1 200 € *Prévisions Année 2027-2028 : 1 500 €*	ARS (2026) : 1 200 € *Prévisions ARS (2027-2028) : 6 500 €*

Actions « ateliers santé auprès des gens du voyage de l'aire de Montoire-sur-le-Loir » (500€)
Piloté par le CRCD (Comité Régional de coordination des dépistages cancer), ce projet consiste à organiser des ateliers d'éducation à la santé auprès des gens du voyage. Deux secteurs ont été identifiés : Selles sur Cher et Montoire-sur-le-Loir, en raison d'une forte sédentarité sur les aires et une précarité accrue.

L'action sur le Vendômois se déroulera sur l'aire d'accueil de Montoire-sur-le-Loir d'octobre 2026 à mai 2027. Cette action nécessite l'intervention de professionnels dont le coût peut être pris en charge par l'ARS à travers le CLS.

Dépenses	Recettes
Prestations externes : Année 2026 : 500 €	ARS (2026) : 500 €

Groupe de travail « Addictions » (300€)

Face à la recrudescence des cas d'addiction à l'alcool constatée sur certains de ses sites et auprès des patients suivis à domicile, l'APHP a sollicité le CLS pour la mise en place d'un groupe de travail. Son objectif est de proposer des actions concrètes sur le territoire des Collines du Perche. Pour financer l'intervention d'un prestataire extérieur en 2026, une subvention de 300 € peut être sollicitée auprès de l'ARS.

Dépenses	Recettes
Prestations externes : Année 2026 : 300 €	ARS (2026) : 300 €

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_20-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Proposition

Madame la Présidente demande aux membres du Comité de bien vouloir approuver ces demandes de subvention auprès de l'ARS, de l'autoriser à les signer, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets présentés ainsi que leur plan de financement prévisionnel ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, à hauteur de 14 000 € pour les projets ICAPS et de 2 000 € pour les projets Ordonnance Verte – Ateliers Santé auprès des gens du voyage – GT Addiction, afin de contribuer au financement des actions concernées ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces nécessaires à son instruction ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les conventions de financement, sous réserve de son attribution, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Magali ROYER-MARTY

Adressé au contrôle de légalité le : 16/11/2026
Publié le : 16/11/2026

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS * VENDÔME Loir-et-Cher *

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_20-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_20-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026